

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil treize, le six septembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 29/08/2013

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOU- SPANU D., LEYDET P., MASSE O.,  
REYNAUD P. et Mmes GIORDANO E., OBRADOS A., RIGALT N..

**Absent excusé :** Mr JACOMET M..

**Objet:** travaux AEP au Thoron

-Demande de financement au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux remarques des services sanitaires de la préfecture en juin dernier, des travaux d'urgence ont dû être envisagés au Thoron, du fait de la mauvaise qualité de l'eau distribuée et des conséquences sanitaires que cela pouvait entraîner sur les usagers.

Une dérogation pour commencer les travaux rapidement a été accordée par les partenaires financiers.

La solution pérenne et la plus efficace envisagée est la construction d'un bassin de 4m3 réglementaire et équipé d'une résine alimentaire conforme à l'usage de l'eau potable.

Monsieur le Maire propose à cet effet une estimation de travaux de 6 280.00€ HT et préconise de solliciter le Conseil Général et l'Agence de l'Eau en vue d'un financement maximum.

L'Assemblée Délibérante à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable au devis présenté par Monsieur le Maire et lui confère tous pouvoirs pour signer tout document relatif à ce projet ainsi que pour présenter des dossiers de demande de financement aux partenaires précités.

Toutefois, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

RF  
Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 10/09/2013  
004-210400909-20130906-2013\_026-DE



André PESCE  
Maire de LE FUGERET